

Transformer sa maison, c'est transformer le paysage

Bâtir sa maison ou l'agrandir n'est pas anodin, chaque acte de construction modifie une part du paysage. De l'idée au projet, il y a un temps de questionnement pour réussir la transformation.

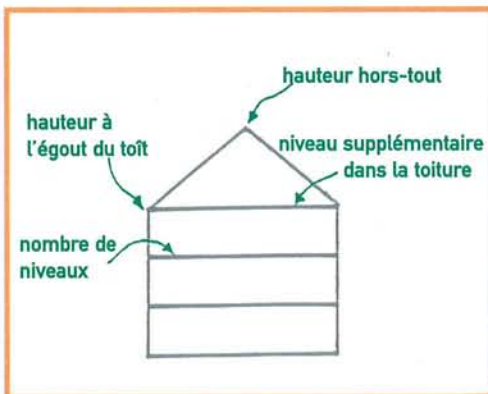
Les tendances actuelles des constructions et des réhabilitations.

On assiste à une banalisation due à l'emploi systématique des nouveaux produits du commerce, particulièrement les nouveaux matériaux pour les menuiseries, les volets ou les balustrades, les éléments collés sur les murs dénaturent la construction d'origine. Apparaissent également les enduits projetés.

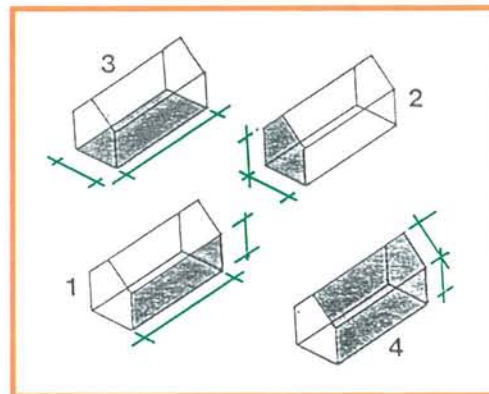
Quelques conseils. Toute transformation doit respecter ce qui fait l'identité du bâtiment : volumes, proportions, ouvertures, matériaux... en fonction du secteur dans lequel on se trouve : la maison de maraîcher du vieux Saint-Pierre, l'architecture ouvrière, l'architecture de la reconstruction, le pavillonnaire des années 70...

« Au début de ce siècle, aux confins de Saint-Pierre-des-Corps et de la Ville-aux-Dames, un architecte et un entrepreneur ont exploré les définitions possibles d'une architecture domestique locale. Cette expérience reste très instructive sur le plan des formes, des matériaux et des couleurs. C'est une démarche semblable qui devrait pouvoir être initiée aujourd'hui et permettrait d'harmoniser les nouveaux éléments avec ce bien collectif que représente le paysage urbain. »

Alain Gautron, architecte



Morphologie du bâti à observer à l'intérieur de chacun des secteurs.



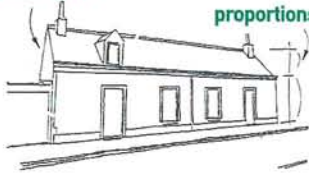
Proportions à respecter selon le secteur où l'on se trouve : 1 - hauteur / longueur 2 - hauteur / profondeur 3 - longueur / profondeur 4 - façade / toiture

Observer et noter.

- l'orientation du terrain par rapport à la course du soleil, la direction des vents dominants, les accès depuis la rue, les vues à cacher ou à conserver, la végétation existante, la nature du sol.
- regarder le paysage au-delà des limites de la parcelle qui va accueillir le projet et dont on peut s'inspirer.
- cerner les éléments naturels ou bâtis qui expliquent le caractère propre du lieu.
- envisager une organisation logique tirant le meilleur profit de l'espace disponible et des caractéristiques de la parcelle.

Petite maison rurale du vieux St-Pierre.

pente assez forte



proportions élégantes

Cette maison recèle tout ce qui caractérise l'architecture de l'habitat traditionnel de Saint-Pierre-des-Corps. Les proportions sont simples mais élégantes, la façade est allongée et peu haute, le RDC est habitable et les combles sont partiellement aménagés. La construction d'une faible profondeur permet d'avoir une pente de toit assez forte et n'écrase pas l'ensemble.

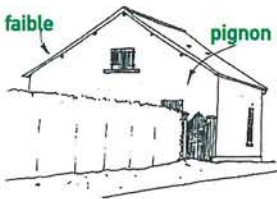
Patrimoine



Petite maison rurale du vieux Saint-Pierre. Les proportions sont simples, le traitement de l'enduit de façade est brossé et teinté.

Construction récente.

pente trop faible



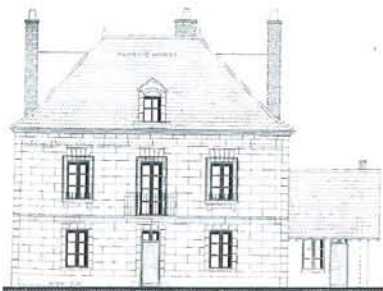
pignon disproportionné

Si l'on choisit un plan carré, un rapport où la profondeur est égale à la largeur s'établit, la toiture à deux pentes devient difficile à orienter. C'est alors le pignon disproportionné qui accueille la porte d'entrée, l'ensemble paraît lourd et écrasé, sans façade principale.



Petite maison de cheminot. Les matériaux soulignent le soubassement et les ouvertures qui caractérisent la façade.

Toiture haute et élégante.



Par sa forme, elle rend bien compte du plan rectangulaire. Une toiture à quatre pentes correspond bien à une implantation sans mitoyen.



L'architecture de la reconstruction. Les maisons en bande du boulevard Paul Langevin reprennent en la réinterprétant l'idée des porches traditionnels. Ils impriment un rythme adapté aux proportions du boulevard.

L'identité, facteur de modernité.



Rechercher la préservation et la promotion de l'identité d'un lieu ne doit pas conduire à sombrer dans le passéisme. L'architecture de ce modeste ensemble reprend en la réinterprétant la logique des maisons traditionnelles. Il s'agit ici d'un exemple intéressant de réhabilitation.

Réglement La création, la modification d'une façade ou d'une toiture doit faire l'objet d'une demande d'autorisation administrative : déclaration de travaux ou permis de construire. Les travaux ne peuvent être entrepris avant d'avoir obtenu la réponse à cette demande. Pour tous renseignements, s'adresser aux Services Techniques Urbanisme, 1 rue Robespierre, téléphone **02 47 44 74 73**.

Conseils architecturaux Pour une construction ou une transformation, venez parler de votre projet avec l'architecte-conseil de la Ville. Une permanence gratuite se tient tous les derniers vendredis de chaque mois de 9h à 12h et de 14h à 17h. Rendez-vous et documentation auprès des Services Techniques Urbanisme, 1 rue Robespierre, téléphone **02 47 44 74 73**.